



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

RÉFUTATION

à propos d'une citation dans l'oeuvre

„LES CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831”

DE

A. EENENS,

Lieutenant-Général à la retraite de l'armée Belge,

PAR

le Colonel G. SCHUURMAN,

de l'Etat Major Général (en retraite).

ARNHEM,
P. GOUDA QUINT

(IS. AN. NIJHOFF ET FILS)

1875.

RÉFUTATION.



RÉFUTATION

à propos d'une citation dans l'oeuvre

„LES CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831”

DE

A. EENENS,

Lieutenant-Général à la retraite de l'armée Belge,

PAR

le Colonel G. SCHURMAN, *K*

de l'Etat Major Général (en retraite).



ARNHEM,
P. GOUDA QUINT

(Is AN. NIJHOFF ET FILS).

1875.



L'écrit que nous livrons au public a pour but de rectifier l'assertion du Général EENENS à la page 207 tome II de son oeuvre, «Les Conspirations Militaires de 1831», où nous lisons :

«Le doute est-il possible quand S. A. R. au lieu de nous laisser évacuer *Louvain* en vertu de l'accord stipulé entre Elle et Sir ROBERT ADAIR, ordonne aussitôt à une brigade du Lieutenant Général VAN GEEN d'occuper la route de *Malines*, voulant ainsi nous enlever l'unique issue qui nous restât ouverte.»

Cette affirmation est tout-à-fait inexacte! C'est tromper les lecteurs. Le passage indique assez l'esprit dans lequel l'ouvrage est conçu. Sans preuve aucune, mais guidé par la passion ou la haine, il attende ici à la bonne foi et à l'honneur de S. A. R. le PRINCE D'ORANGE! — Pour un homme bien élevé et du rang qu'occupe Monsieur EENENS, c'est un procédé dont l'honneur lui appartient tout entier. Comme historien aussi, il a tort, il dénature la vérité; on finirait par croire que tel fût le but de son ouvrage.

Il est évident que l'erreur à force d'être répétée finit souvent par être prise pour la réalité. Nous avons donc

pensé, que, pouvant la détruire, un silence plus prolongé de notre part, surtout en qualité de témoin oculaire, deviendrait blâmable. Cette raison seule a pu vaincre notre répugnance à sortir de l'attitude expectante, que nous aurions voulu conserver.

Nous commencerons donc par citer l'ordre que S. A. R. le PRINCE D'ORANGE, après l'armistice de *Louvain* nous avait chargé de transmettre au Général VAN GEEN :

«*Dites au Général, qu'il reste dans la position où il se trouve.*»

Pour démontrer à quelle occasion et que c'est bien après l'armistice surtout, que nous avons reçu mission de porter cet ordre, il est nécessaire de reprendre les choses d'un peu plus haut et de récapituler les mouvements de la première Division sous les ordres du Général VAN GEEN, au 12 Août; afin de constater que cette armistice une fois acceptée, à été scrupuleusement observée, de la part de S. A. R. même sur toute la ligne, et qu'il n'a certes pas été question de l'envoi d'une Brigade sur la route de *Malines*.

Dans la soirée du 11 Août, au bivouac de *St. Joris-Winghe* après une reconnaissance faite par le Lieutenant-Colonel GEY et trente Lanciers, la première Division reçut l'ordre du Grand-Quartier-Général, pour le mouvement du lendemain. Voici le contenu principal de ces dispositions générales :

«*De tweede Brigade der eerste Divisie Infanterie marscheert naar Leuven. De eerste Brigade stelt zich tusschen de tweede Brigade en de derde Divisie*

«Infanterie, met last zoodra de derde Divisie geatta-
 «keerd wordt, den vijand alsdan in de flank aan
 «te tasten, hetgeen zoodra de eerste Divisie ge-
 «attakeerd wordt, door de derde Divisie insgelijks
 «zal geschieden.

«De bedoeling van den Veldmaarschalk is, dat de
 «Divisie zal voortrukken tot op de hoogte van *Pellen-*
berg, om den vijand in den rug en flank aan te vallen,
 «alsmede eene sterke verkenning afzenden, naar den
 «weg die langs de vaart van *Leuven* naar *Mechelen*
 «loopt, ten einde zich in verband te stellen met de
 «tweede Divisie Infanterie, die de bezetting van den
 «*IJzer-berg* zou beproeven.

Voici la traduction :

«La seconde Brigade de la première Division d'In-
 «fanterie marchera vers *Louvain*.

«La première Brigade se placera entre la seconde
 «Brigade et la troisième Division d'Infanterie, avec
 «ordre, dès que la troisième Division serait attaquée
 «d'entamer l'ennemi en flanc, ce que la troisième
 «Division fera également dès que la première Division
 «serait attaquée.

«L'intention du Feld-Maréchal est, que la Division
 «avancera jusqu' à la hauteur de *Pellenberg*, pour
 «tomber sur l'ennemi par derrière et sur son flanc
 «gauche, en outre de faire une forte reconnaissance
 «vers le chemin qui longe le canal de *Louvain* à
 «*Malines*, afin de se mettre en communication avec

«la seconde Division d'Infanterie, qui devait tâcher
«d'occuper la *Montagne de Fer*.”

Observons que le mouvement prescrit pour la première Brigade, — dans l'intention à ce que nous supposons d'avoir le Régiment des Grenadiers au centre, — a été exécuté par la seconde Brigade et réciproquement celui de la seconde par la première. C'est que dans les marches de la Division réunie, il était convenu que chaque Brigade, aurait son jour à faire tête de colonne. Voilà le motif pourquoi le 12 Août la seconde Brigade dût marcher la première. Ce jour là à trois heures du matin l'avant-garde se mit en route sur la chaussée de *Louvain*. Elle était composée :

des Chasseurs de Van Dam ;
du second Bataillon des Chasseurs (Everts) ;
de la demi-Batterie d'Artillerie-à-Cheval (Oudermeulen) ;
et d'une Compagnie de Lanciers (van de Wall).

A quatre heures, toute la Division, la seconde Brigade en tête, suivit ce mouvement. Dès que l'avant-garde se trouva à la hauteur du chemin de traverse (poteau les trois harengs), qui conduit de la chaussée au village de *Lubbeeck*, les tirailleurs s'engagèrent avec ceux de l'ennemi. On s'escarmouchait depuis une heure environ, lorsque par suite d'un brouillard, le feu cessa momentanément. Entre-temps

la Division s'était formée en colonne à gauche de la chaussée. Le brouillard enfin dissipé, la demi-Batterie d'Artillerie-à-Cheval et les Escadrons de Lanciers, sous le commandement du Lieutenant-Colonel GEY, se mirent alors en mouvement pour balayer la plaine. L'auteur de cet écrit reçut l'ordre de signifier au premier Bataillon des Chasseurs (Colonel HEERDT) de se rendre par le chemin de traverse au village de *Lubbeeck* et au premier Bataillon des Grenadiers (Lieutenant-Colonel SERRARIS) de suivre ce mouvement. Ces deux bataillons faisaient partie de la première Brigade.

Il va sans dire que la compagnie des Etudiants de *Groningue*, attachée pendant cette campagne au premier Bataillon des Grenadiers, a dû se joindre à lui. 1)

Pendant cette opération les tirailleurs de l'ennemi se replièrent sur le neuvième Régiment d'Infanterie Belge, lequel, ayant aperçu notre cavalerie, forma aussitôt le carré, et ouvrit un feu de deux rangs. Quelques bordées de mitraille de l'Artillerie-à-Cheval suffirent pour le mettre en déroute entière. Ce Régiment prit la fuite dans le plus grand désordre, poursuivi par les Lanciers, qui hormis les blessés firent prisonniers quatre-vingts soldats et deux Officiers. — Les Bataillons de la seconde Brigade en colonne d'attaque, accélérèrent le pas autant que possible, pour soutenir

1) Monsieur BOSSCHA dans son oeuvre, page 721 première édition, n'a pas été très bien renseigné. Ce ne sont pas deux compagnies de Chasseurs et une compagnie de Grenadiers, mais bien les deux Bataillons en entier, qui ont exécuté l'ordre de s'emparer du village de *Lubbeeck* et d'en chasser l'ennemi.

l'Artillerie et la Cavalerie, qui dans leur élan si bien réussi, s'étaient éloignées à une très grande distance de l'Infanterie. A fur et à mesure que ces Bataillons montèrent le plateau où le neuvième Régiment avait été enfoncé, ils furent immédiatement dirigés sur la gauche du chemin vers *Pellenberg* pour se lier à la troisième Division et déborder l'ennemi sur son flanc gauche. Cette Brigade fut renforcée par une section de la Batterie d'Artillerie de Campagne N^o. 6 (premier Lieutenant VERTHOLEN).

C'est à ce moment là, que le Colonel, Aide-de-Camp de S. A. R., le Comte OTTO DE LIMBURG STURUM, vint communiquer au Général VAN GEEN, qu'une suspension d'armes venait d'être proposée de la part de l'ennemi, que les hostilités devaient donc s'arrêter, mais que néanmoins la Division était tenue d'exécuter le mouvement prescrit pour la journée.

La première Brigade, qui avait suivi le mouvement de la seconde, prit la position de cette dernière, laquelle abandonna le plateau pour se rendre à *Pellenberg*.

Placé sur le bord de la hauteur, nous eûmes la vue sur les colonnes de troupes, se retirant avec précipitation sur la chaussée de *Tirlemont* à *Louvain*, poursuivies par le feu de la troisième Division, dont nous entendîmes toujours le canon à notre gauche et que l'ennemi tâchait d'arrêter par ses tirailleurs et une batterie placée dans la vallée. Nous prévinmes le Général de Division de ce que nous venions d'observer, et il nous ordonna de conduire la Batterie de Campagne N^o. 6 (Capitaine MEYLL) à la belle position que nous avions découverte pour elle. Le feu

s'ouvrit instantanément sur la colonne ennemie, mais d'après un ordre antérieur, il fût arrêté, dès que l'ennemi cessa le sien.

Sous la direction immédiate du Général de Division, la première Brigade garda assez longtemps la même position, jusqu'à ce que le Général VAN GEEN donna l'ordre de faire un mouvement à droite pour descendre le plateau et regagner la chaussée qui conduit de *Diest* à *Louvain*, sa ligne d'opération. Arrivée là, l'Infanterie en colonne de marche, mit les fusils en faisceau et le tout entra en état de repos complet.

Une canonnade épouvantable partie des boulevards de *Louvain*, réveilla la Brigade! Aussitôt sous les armes, on marcha en avant jusqu'à la sortie du défilé, lequel dans ce terrain accidenté forme la chaussée et d'où dès lors on pouvait distinctement voir la ville.

Cette perfide agression donnait bien le droit, nous semble-t-il, de rompre l'accord stipulé et de marcher enfin sur *Louvain*, comme le disait l'ordre du jour pour la Division. Malheureusement la convention conclue entre S. A. R. le PRINCE D'ORANGE et Sir ROBERT ADAIR modifia cet ordre, et la belle et solide Brigade dût rester tranquille spectatrice des événements!

Alors on nous ordonna de conduire une section d'Artillerie de la Batterie de Campagne N^o. 6 (premier Lieutenant W. CAMP) en position à gauche de la chaussée, sur la hauteur à demi-côte. Le premier Bataillon de Chasseurs (Colonel HEERDT) avait à s'assurer, si la grande ferme que l'on apercevait du front de la Brigade, se trouvait occupée par

l'ennemi. De plus le Général de Division VAN GEEN, nous chargea d'aller au plus vite demander les ordres du PRINCE D'ORANGE et donner rapport de la position de la Brigade. Nous nous dirigeâmes au galop vers l'avant-garde de la troisième Division, bien persuadé que nous y trouverions S. A. R.

Effectivement le prince était sur la hauteur, descendu de cheval, avec le Général CONSTANT DE REBECQUE et son adjoint Lieutenant-Colonel NEPVEU. Après avoir expliqué notre mission, S. A. R. a daigné nous répondre :

« Dites au Général, qu'il reste dans la position où il se trouve. »

Par suite d'un ordre aussi positif, la Brigade a dû rester immobile, elle n'a plus bougé ! Les soldats pleins d'enthousiasme par l'espoir de combattre, ont essuyé l'amère déception de rester l'arme au bras et cela après la noire perfidie de cette effroyable canonade des boulevards de *Louvain* ! — Ainsi la forte reconnaissance vers le chemin parallèle, du canal de *Louvain* à *Malines*, — qui du reste est encore assez éloigné de la chaussée de *Malines*, — n'a pas eu lieu ! — Quant à l'envoi d'une Brigade sur la dite chaussée, il n'en a pas été question ! — Le Général VAN GEEN n'a eu d'autre ordre que de rester dans la position qu'il occupait. Remarquons en sus que les deux Brigades de la Division se trouvèrent déjà assez loin l'une de l'autre, la seconde ayant fait un mouvement à gauche, pour soutenir la troisième

Division, et la première un mouvement à droite, pour regagner la Chaussée de *Diest* à *Louvain*.

Monsieur EENENS, dans sa réponse au Général BOOMS, s'appuie sur une brochure d'un certain monsieur OLIVIER, que nous ne connaissons pas, pour affirmer son soutenu au sujet de la route de *Malines*. Voici la citation :

«Deux officiers de l'Etat Major Général apportèrent «alors au Lieutenant-Général VAN GEEN, de la part «du Lieutenant-Général CONSTANT DE REBECQUE, «l'ordre de marcher avec sa première Brigade vers «la route de *Louvain* à *Malines*.»

Nous croyons pouvoir certifier que cette assertion est absurde, dépourvue de toute vérité. A moins que notre mémoire ne nous fasse défaut, nous ignorons la venue de ces deux officiers, avec l'ordre dont parle Monsieur OLIVIER et qui aurait été en flagrante contradiction avec les préliminaires de la convention accordée et acceptée; qui portait en substance que les *troupes Belges évacueraient Louvain et abandonneraient la ville aux Hollandais*.

En supposant un moment que l'ordre eût été donné de l'envoi d'une Brigade sur la chaussée de *Malines* — ce que nous nions pertinemment — la première Brigade était la seule qui se trouvait sous la main, et pour faire ce mouvement elle aurait dû laisser tout-à-fait à découvert la Chaussée de *Diest*, abandonner sa ligne d'opération, sans liaison aucune à sa gauche, n'ayant pas de réserve pour se faire remplacer. Avouons qu'un ordre semblable aurait nécessité d'autres dispositions qui n'ont pas existé, disons au

contraire qu'après l'armistice, il n'y a jamais eu intention de cerner l'armée de l'Escaut dans Louvain, mais afin de se bien tenir à la convention conclue, il fallait laisser libre la route de Malines pour l'évacuation de Louvain. — Le Général VAN GEEN aurait été fort coupable, s'il lui avait été prescrit de diriger cette Brigade sur la route de Malines de ne pas s'être conformé à ce commandement, mais vu l'ordre que nous avons eu l'honneur de lui transmettre de la part de S. A. R., le Général a été mis dans l'impossibilité d'agir autrement. Il ne peut rester le moindre doute à ce sujet.

L'accusation du Général EENENS dirigée contre le PRINCE D'ORANGE est donc une infâmie, pour le moins une imputation calomnieuse, qui ne peut nous donner que du mépris et du dégoût pour son oeuvre. S. A. R. avec le caractère chevaleresque qui la distinguait, était absolument incapable, non seulement d'une trahison, mais encore moins de forfaire à l'honneur ou de violer une convention.

Nous disons donc nous, que c'est l'honneur et la bonne foi de S. A. R. le PRINCE D'ORANGE qui après la noire perfidie essuyée de l'artillerie de Louvain, ont sauvé l'armée de l'Escaut d'une ruine totale; que ce sont encore cet honneur et cette bonne foi qui ont préservé la ville de Louvain d'une attaque de vive force, facile à exécuter du reste encore le jour même, puisque le chef de l'avant-garde de l'armée Française le Général LAWOESTINE ne s'est présenté aux avant-postes sur la Chaussée de Tirlemont que le lendemain entre les dix et onze heures environ.

La loyauté, la bravoure, la supériorité et les talents militaires que le prince a déployés dans les opérations stratégiques de cette campagne, lui ont acquis une admiration généralement partagée même à l'étranger, et certes ce n'est pas Monsieur EENENS, qui pourra jamais lui disputer le rang distingué, qu'il occupe parmi les grands Capitaines.

Tout lecteur impartial reconnaîtra avec nous la mauvaise foi, qui a dirigé la plume de l'Auteur des Conspirations Militaires !

Que l'on en juge !

Arnhem, 6 Décembre 1875.



報

1874